

**CHARTRE de CRÉATION**  
**du COMITÉ de la FILIERE INDUSTRIELLE de SÉCURITÉ**  
**(CoFIS)**

**Entre**

Le Premier ministre,

Le directeur général de la banque publique d'investissement,

Le président de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS),  
Le président du club des directeurs de sécurité des entreprises,

Le président du conseil des industries de confiance et de sécurité (CICS),

Le président de la fédération des industries électriques, électroniques, et de la communication (FIEEC),

Le président du groupement des industries françaises des constructions et activités navales (GICAN),

Le président du groupement des industries françaises de défense terrestre (GICAT),

Le président du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS),

Le président du cluster EDEN,

Le président du pôle « SYSTEMATIC »,

Le président du pôle « RISQUE »,

## **I – Considérant que :**

- Le développement au meilleur coût de solutions et de technologies capables d'anticiper, prévenir et gérer les menaces et risques susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale, constitue un axe essentiel du renforcement de la résilience de la Nation.
- Le marché de technologies de sécurité, en forte croissance et sur lequel la France occupe une position de premier plan, est un levier pour le développement de notre économie.
- La recherche en sécurité menée au plan européen et national a permis depuis dix ans d'enregistrer des progrès notables dans le dialogue entre les sphères publiques et privées.
- La filière industrielle de la sécurité a été identifiée comme une filière d'avenir par le Président de la République.
- La Commission européenne a proposé une politique industrielle de sécurité dont la filière industrielle française doit pouvoir bénéficier.
- L'absence de priorités nationales pour le développement des technologies de sécurité clairement identifiées, ainsi que l'absence de lieu de synthèse du dialogue public-privé, ne permettent pas à la France de tirer pleinement profit de ces atouts.
- La création du conseil des industries de la confiance et de sécurité vise à rassembler le plus largement possible les entreprises impliquées dans le développement des solutions de sécurité, tous secteurs et acteurs confondus et, en particulier, à soutenir l'accès des PME aux activités de la filière en facilitant leur adhésion et leur accès aux enceintes de décision du conseil.
- Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 préconise, en conséquence, la mise en place d'une politique interministérielle permettant d'organiser la filière industrielle de sécurité nationale en cohérence avec l'échelon européen, s'appuyant sur un dialogue public-privé rénové dans le cadre d'un comité de filière.

## **II - Les parties mettent en place un comité de la filière industrielle de sécurité dont les objectifs sont les suivants :**

- développer une vision prospective des besoins, régulièrement actualisée ;
- identifier les technologies critiques et les domaines capacitaires sur lesquels faire porter les efforts en priorité ;
- organiser les différentes sources de financement de la recherche et développement pour garantir l'accompagnement des projets tout au long de leur développement ;

- mettre en place des plates-formes d'évaluation des technologies par les utilisateurs et harmoniser l'expression des besoins publics aux fins de mutualiser les achats ;
- développer une politique de soutien à l'exportation et une politique de normalisation à l'échelon national, européen et international ;
- développer la formation aux métiers en lien avec le développement des technologies de sécurité ;
- favoriser la cohérence et les synergies entre la démarche nationale et les efforts conduits au niveau européen ;
- promouvoir et diffuser, en particulier au travers d'actions conduites par le conseil des industries de la confiance et de la sécurité, les activités de la filière vers l'ensemble du tissu industriel concerné, tous acteurs, secteurs, catégories d'entreprises et groupements confondus.

### **III - Composition du comité**

Le comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS) a pour objectif de mettre en réseau les compétences publiques et privées, afin de répondre aux objectifs de la filière tout en responsabilisant l'ensemble des parties prenantes. Sa composition et son mode de fonctionnement associent les intervenants pertinents du domaine mais permettent également de prévenir les conflits d'intérêts en instaurant deux groupes de travail restreints aux pouvoirs publics.

Le CoFIS est constitué de membres de droit et de trois collègues.

Les membres de droit du comité sont :

- le Premier ministre et les différents ministres concernés (ministre de la justice, ministre de l'économie et des finances, ministre des affaires sociales et de la santé, ministre de l'intérieur, ministre du commerce extérieur, ministre du redressement productif, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ministre de la défense, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique) ;
- le commissaire général aux investissements ;
- le directeur général de la banque publique d'investissement.

Participent également aux délibérations du comité : le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), la déléguée interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), et le délégué interministériel à la sécurité privée (DISP).

Les trois collèges, renouvelés tous les trois ans, sont composés de la façon suivante :

- le collège des opérateurs et utilisateurs non-étatiques est composé au plus de dix membres. Il réunit des représentants des associations et collectivités territoriales, acteurs de la sécurité, ainsi que des représentants des opérateurs d'importance vitale publics et privés.
- le collège des industriels est composé au plus de quinze membres. Il réunit dix représentants d'entreprises adhérentes au conseil des industries de confiance et de sécurité (CICS) désignés en concertation avec les pouvoirs publics, dont au moins quatre représentants de PME, ainsi que des représentants des pôles de compétitivité et de clusters régionaux d'industriels.
- le collège des personnalités qualifiées désignées par les pouvoirs publics, est composé au plus de dix membres. Il réunit des parlementaires, des représentants du monde de la recherche publique et privée, ainsi que des représentants d'instances ou organismes impliqués dans les volets juridiques, normatifs et organisationnel de la sécurité.

## **IV - Organisation des travaux**

### **1 - Travaux du comité**

Le comité établit les grandes orientations de la filière. Il est présidé par le Premier ministre, ou, par délégation, par le ministre du redressement productif et le ou les ministres thématiques directement concernés par l'ordre du jour. Il se réunit sur une base biannuelle. En cas de désaccord entre les membres du comité, l'arbitrage revient au Premier ministre.

Le secrétariat du conseil comité est assuré conjointement par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

### **2 – Préparation et suivi des réunions du comité**

a- Un travail collégial régulier au niveau d'un groupe de pilotage permet de préparer, coordonner et de mettre en œuvre les décisions du comité. Ce groupe de pilotage est composé de :

- un représentant du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et un représentant de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) qui assurent la co-présidence ;
- deux vice-présidents choisis parmi le collège des industriels et le collège des personnalités qualifiées ;
- un représentant pour le ministère de l'intérieur, un représentant pour le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, un

représentant pour le ministère de la défense, un représentant pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et un représentant pour le ministère du commerce extérieur ;

- de représentants des trois collèges (présidents et vice-présidents des sous-groupes de travail évoqués *infra*).

Le groupe de pilotage constitue le point de convergence, de synthèse et d'approbation des travaux des différents sous-groupes de travail.

Il anime et coordonne les réflexions transverses aux différents sous-groupes, notamment en termes d'identification et de soutien aux technologies critiques à préserver en souveraineté. Des représentants des membres de droit participent à l'ensemble des sous-groupes dont la composition varie en fonction de la thématique traitée. Les agendas de chaque réunion du groupe de pilotage sont construits à partir des rapports réguliers transmis par les sous-groupes et de points d'actualité spécifiques.

- b- Le groupe de pilotage s'appuie sur trois sous-groupes de travail thématiques en format public-privé (besoin, export et normes, et R&D) et deux sous-groupes en format étatique (prescripteurs et financeurs de la R&D).

- un **sous-groupe des prescripteurs de la sécurité**, uniquement composé de représentants des membres de droit, sous présidence du SGDSN. Il a pour principaux objectifs de proposer des priorités nationales sur les besoins en matière de solutions de sécurité faisant consensus au sein des pouvoirs publics et de travailler sur les opportunités de mutualisation interministérielle des achats de solutions de sécurité.

Ce sous-groupe travaillera très étroitement avec le sous-groupe « expression des besoins ».

- un **sous-groupe « expression des besoins »**, composé de représentants des membres de droit, de représentants du collège des utilisateurs et opérateurs non-étatiques et du collège des industriels, sous présidence d'un opérateur ou d'un utilisateur non étatique. Ce sous-groupe pourra, lorsque nécessaire, se réunir sans représentant du collège des industriels, en format restreint « utilisateurs publics et privés ».

- un **sous-groupe « stratégie export, normes et intelligence économique »**, composé de représentants des membres de droit et des trois collèges, sous présidence d'un membre du collège des industriels. Ce sous-groupe élabore et propose une stratégie en matière de technologies souveraines, d'aide à l'exportation, de positionnement des acteurs français en matière de normes, de mise en place d'indicateurs pour la filière. Il participe également à la dimension « expression de besoin », son président pouvant, autant que nécessaire, être associé au sous-groupe « expression des besoins ».

- un **sous-groupe « recherche et innovation »**, composé de représentants des membres de droit et des trois collèges, sous présidence d'un représentant du monde de la recherche. Il est source de propositions en matière de priorités de recherche, d'identification des technologies critiques et de sélection des démonstrateurs. Il participe à la mise en place des plateformes d'évaluation.

- un **sous-groupe « financeurs de la recherche et de l'innovation »**, composé uniquement de représentants des membres de droit, sous présidence de la DGCIS. Ce comité se charge de l'articulation des guichets de R&D en fonction des priorités nationales et en étroite coopération avec le sous-groupe « recherche et innovation ».

De façon générale et afin d'organiser au mieux la concertation et la mise en réseau des compétences, les sous-groupes peuvent se réunir de façon conjointe, aussi souvent que nécessaire. Ils peuvent associer des acteurs extérieurs lorsque nécessaire, notamment les organisations syndicales représentatives pour ce qui concerne les questions de compétences ou de formation. La composition, le nombre et les missions des sous-groupes sont susceptibles d'évoluer en fonction des avancées de la structuration de la filière. Toute modification de cette nature fera l'objet d'une validation par le comité.

c- Le SGDSN et la DGCIS sont chargés de l'animation en continu du groupe de pilotage et des sous-groupes. Dès lors, il n'est pas nécessaire que le comité de la filière industrielle de sécurité soit doté d'une structure juridique, ni de personnel permanent.

à Paris le 23 octobre 2013,

Jean-Marc AYRAULT  
Premier ministre

Hervé GUILLOU  
Président du conseil des industries de  
confiance et de sécurité

Alain JUILLET  
Président du club des directeurs de sécurité  
des entreprises

Yves ROME

Président de la conférence nationale des  
services d'incendie et de secours (CNSIS)

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de la banque publique  
d'investissement

Jean-Luc LOGEL

Président du cluster EDEN

Jean-Luc BEYLAT

Président du pôle Systematic

Joël CHENET

Président du pôle Risque

Jean-Marie POIMBOEUF

Président du groupement des industries  
françaises des constructions et activités  
navales (GICAN)

Christian MONS

Président du groupement des industries  
françaises de défense terrestre (GICAT)

Marwan LAHOUD

Président du groupement des industries  
françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)

Gilles SCHNEPP

Président de la Fédération des industries  
électriques électroniques et de la  
communication (FIEEC)